FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

FFESSM

TECHNIQUE

MANUEL DE FORMATION TECHNIQUE

MONITORAT FÉDÉRAL 2e DEGRÉ

COMMISSION **TECHNIQUE NATIONALE**

FFESSM

VERSION **MAI 2026**

ARCHITECTURE GÉNÉRALE DE LA FORMATION

STAGE INITIAL

STAGE PÉDAGOGIQUE
EN SITUATION

STAGE FINAL

EXAMEN

— PRÉROGATIVES

Le brevet de « Moniteur Fédéral 2e degré » (MF2) de la FFESSM atteste de la maîtrise des compétences requises pour exercer la fonction d'enseignant niveau 4 (E4) définie par le Code du Sport (Établissements organisant la pratique de la plongée subaquatique Art. A.322-71 à A. 322-101 et ses annexes, notamment l'annexe III-15b de la sous-section 1).

En plus des prérogatives définies par le Code du Sport, le MF2 est un formateur de cadres.
Il peut :

- Délivrer les diplômes et les qualifications fédérales de la commission technique
- Etre membre d'un jury d'examen de Guide de Palanquée-Niveau 4, d'Initiateur et de Moniteur Fédéral 1er degré
- Être délégué par sa CTR pour les examens de Guide de Palanquée-Niveau 4 et Initiateur
- Diriger par délégation de sa CTR et délivrer les attestations de participation des formations suivantes :
  - Stage initial initiateur
  - Module complémentaire 6-20 m facultatif de l'initiateur
  - Module complémentaire 20-40 m de la filière par capitalisation du MF1
  - Stage de tuteur de stagiaire initiateur et en valider les compétences
- Tutorer en situation les stagiaires MF1 et valider sur leur livret pédagogique :
  - Les séances de pédagogie au premier degré auxquelles il a participé
  - Les modules d'enseignement théorique, pratique et organisationnel auxquels il a participé
- Tutorer en situation les stagiaires MF2 et valider sur leur livret pédagogique :
  - Les attestations de participation :
    > aux stages initiaux initiateur dont ils sont responsables
    > aux examens Guide de Palanquée-Niveau 4, et initiateur auxquels ils ont participé avec le stagiaire
  - Les séances de pédagogie au deuxième degré auxquelles il a participé :
    > au cours de séances de formation pédagogiques au deuxième degré entre stagiaires MF2
    > en situation réelle sur des stagiaires MF1 en cours de stage en situation
    > au cours de séances réalisées dans le cadre d'un stage initial ou en situation initiateur
- Valider les attestations d'aptitudes préalables à la présentation des épreuves de l'examen du MF2.

MF2

STAGE INITIAL

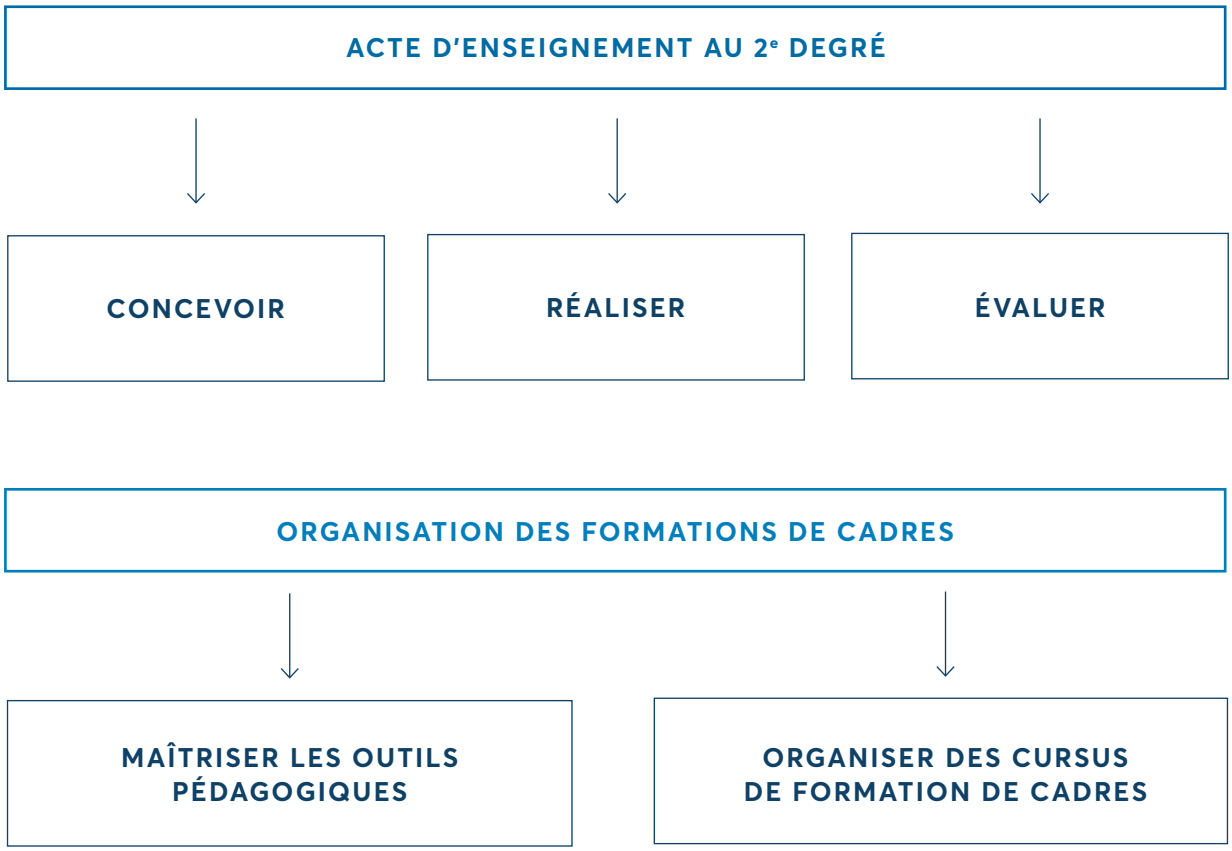

STAGE INITIAL
ACCÈS ET RÈGLES D'ORGANISATION

Pour accéder au stage initial, le candidat doit :

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité
- Etre francophone
- Justifier de son identité à l'ouverture du stage initial par un document officiel avec photographie
- être titulaire, à la date d'ouverture du stage initial, du MF1 ou MF1 associé de la FFESSM, ou du BEES1 option « plongée subaquatique », ou du DEJEPS option « activités de plongée subaquatique »
- Etre titulaire du RIFA Plongée de la FFESSM

Contrôle médical : lorsque le stage initial inclut des passages à l'eau, se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT

Le stage initial est obligatoire.
Il a un volume horaire de 35 heures et doit se dérouler sur un délai d'un mois au maximum.

L'intégralité du stage doit être réalisée en présentiel. L'utilisation de la visio-conférence n'est pas autorisée. Il est organisé par la CTN, ou par une CTR selon le cahier des charges établi par la CTN.

Le stagiaire MF2 a l'obligation de participer à l'intégralité d'un même stage initial, quelle qu'en soit la forme.

A l'issue du stage, un livret pédagogique est remis au stagiaire MF2. Sa durée de validité est de trois ans maximum à partir de la fin du stage initial. En cas de dépassementde ce délai de trois ans, le Président de la CTN peut exceptionnellement accepter une dérogation en prolongeant sa validité d'une année maximum.

Le directeur du stage est un Instructeur National présent sur la totalité du stage. Il est nommé par la CTN, ou par la CTR suivant le cas. Il peut être assisté par des Instructeurs Régionaux dans le cas où le stage est organisé par une CTR.

Le stage initial a pour objectif principal de préparer le stagiaire MF2 au stage pédagogique en situation. De fait, son contenu porte essentiellement sur les modules « Acte d'enseignement » au 2e degré et « Organisation » sans exclure d'autres contenus jugés pertinents par le directeur de stage. À ce stade, les modules ne sont pas nécessairement maîtrisés dans tous leurs aspects.

L'intervalle de temps compris entre le jour suivant la fin du stage initial et le jour précédant le début du stage final ne peut pas être inférieur à 30 jours pleins.

Nota :

La CTN confie l'organisation des stages initiaux aux régions volontaires selon les modalités suivantes :

- Déclaration d'intention à la CTN au plus tard fin octobre de l'année précédant le stage pour publication sur le calendrier national
- Désignation du directeur de stage par le président de la CTN sur proposition du président de la CTR

Il ne sera autorisé qu'un seul stage par an et par région. Son intitulé devient : « stage initial national MF2 en région ».

Le président de la CTR, en concertation avec le directeur du stage, constitue l'équipe d'encadrement et organise pédagogiquement et matériellement le stage.

Le nombre minimum de stagiaires est fixé à huit avec possibilité pour la CTN de déroger pour les situations particulières (*insularité, etc.***).**

Le ratio est d'un IN pour cinq stagiaires, avec la possibilité pour la CTR organisatrice d'avoir d'autres intervenants (*IR, INS, etc.***).**

La présence d'IN extérieurs à la région organisatrice est obligatoire selon le ratio suivant :

- 1 IN pour un stage de 8 à 15 personnes
- 1 ou 2 IN (au choix de la CTR) pour un stage de 16 à 20 personnes
- 2 IN au-delà de 20 personnes
- Les IN extérieurs sont désignés par la CTR organisatrice en accord avec la CTN. Les frais relatifs à l'intégration d'un IN extérieur dans un stage initial national MF2 en région sont à la charge de la CTN

Le temps d'intervention de tout IN ne peut être pas inférieur à la moitié de la durée totale du stage pour être comptabilisée dans ses obligations de participations aux activités MF2.

Tous les IN pourront postuler pour les stages initiaux hors région lors de leurs vœux, avec prise en compte pour obligation d'activités.

— CONCEVOIR

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Définir un contenu de formation de cadres	• Déterminer un ou plusieurs objectifs de formation de cadres en référence à une ou des compétences de formateur de cadres (l'objectif de formation donne le caractère de 2e degré à l'enseignement). • Les cursus de formation de cadres (Initiateur, MF1 et TSI) sont la ressource de référence • Ces objectifs permettent, en pratique comme en théorie, d'aborder « les fondamentaux » : conception, réalisation et évaluation d'un acte d'enseignement mais aussi toutes les spécificités liées à la nature de l'enseignement. Par exemple : — En pratique : organiser un atelier vertical, sécuriser l'activité, prendre en charge un public particulier — En théorie : problématiques liées à la nature du sujet (physique, anatomie-physiologie, matériel, etc.), et les compétences spécifiques (utilisation des outils pédagogiques, gestion et utilisation du tableau, des logiciels de présentation, etc.)
Positionner la séance dans le cursus de formation de cadres	Le positionnement du stagiaire pédagogique MF1 doit être cohérent. Il détermine les connaissances acquises, et les éléments retenus doivent être argumentés et justifiés.
Justifier la séance	Elle repose sur la nécessité d'acquérir une ou plusieurs compétences de formateur de cadres en lien avec ses prérogatives.
Définir une stratégie de formation de cadres	Exploiter un thème support de formation de plongeur de manière pertinente pour travailler les compétences de formation de cadres visées. Elles débouchent sur une méthodologie transférable à d'autres situations.
Evaluer	• Concevoir et adapter les modalités d'évaluation • Définir des critères d'évaluation sur la base des critères de formation et de réalisation.

MF2

— RÉALISER

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Accueillir les futurs cadres	• Adopter en toutes circonstances un comportement respectueux des valeurs du sport et de la fédération • Accueillir, informer et prendre en charge les futurs cadres • Avoir un vocabulaire adapté et un comportement respectueux à l'égard des futurs cadres.
Animer une séance	• Connaître différents types d'animation (magistral, participatif, etc.) • Mettre en œuvre une animation adaptée à de futurs cadres • Gérer le déroulement temporel de la séance.
Communiquer	• Mettre en œuvre une communication efficace (pour une ou plusieurs personnes) • Avoir une élocution claire, un débit de parole limpide et compréhensible • Maintenir un contact permanent et bienveillant avec ses élèves, être à leur écoute et rester attentif à leurs préoccupations.
Mettre en œuvre une stratégie de formation de cadres et utiliser des outils pédagogiques	En pratique comme en théorie : — Présenter et justifier les objectifs de la séance — Présenter la ou les compétences travaillées — Utiliser la thématique de formation de plongeur comme support de formation aux compétences de cadres — Mettre en place des modalités d'évaluation (restitution, exercice d'application, etc.)
Mettre en place des remédiations	En pratique comme en théorie : — Identifier les dysfonctionnements (situation trop complexe, incompréhension etc.) — Les analyser et réajuster les situations d'apprentissage pour assurer leur fonctionnalité.

MF2

— ÉVALUER

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Réaliser une évaluation initiale (ou diagnostique)	• Repose sur la nécessité d'identifier les prérequis nécessaires à la mise en œuvre de l'apprentissage proposé • En pratique comme en théorie, la ou les compétences travaillées par le stagiaire (MF1, TSI ou initiateur) sont cohérentes avec la programmation et la progression du cursus de formation du cadres avec lequel il travaille.
Réaliser une évaluation formative	• Repose sur la nécessité d'évaluer la pertinence et le bon fonctionnement de la stratégie de formation de cadres • En pratique : on évalue l'efficacité des situations d'apprentissage proposées, l'observation doit permettre un repérage de dysfonctionnement, une analyse et la mise en œuvre de remédiations appliquées à une compétence de cadre travaillée par le stagiaire • En théorie : on évalue la pertinence et la performance de la stratégie de formation proposée par le stagiaire (MF1, TSI ou initiateur) pour travailler une compétence d'enseignement de la théorie • Dans les deux cas, on travaille sur l'observation, la réactivité et l'adaptabilité du stagiaire face aux difficultés rencontrées par les plongeurs. L'adéquation entre l'objectif de formation de cadres et le support de formation de plongeur est vérifiée.
Réaliser une évaluation finale ou sommative	• Un acte d'enseignement est sous tendu par un objectif de formation, il est donc nécessaire de déterminer si le contrat est rempli • Il s'agit d'évaluer l'efficacité des stratégies d'apprentissage proposées visant l'acquisition d'une compétence de cadre. Cette évaluation repose sur l'observation faite par le formateur. Elle s'appuie sur les critères d'évaluation qui émanent des critères de réalisation et du niveau de performance attendu. La répétition et la constance d'un apprentissage seront le fondement d'une évaluation certificative.

— MAÎTRISER LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Connaitre les notions et concepts pédagogiques	S'approprier les notions pédagogiques en lien avec les définitions et les différents sens en vigueur dans la pratique de nos enseignements : — Compétences et capacités — Acquis et prérequis — Différents types d'objectifs — Progression et programmation.
Utiliser les notions et concepts pédagogiques	Élaborer une stratégie de formation de cadres : • Dans le domaine de l'enseignement, méthodologie pour apprendre à mettre en œuvre : — un acte d'enseignement (conception, réalisation et évaluation) — les outils pédagogiques permettent de résoudre les différentes problématiques (ex : les notions d'acquis et de prérequis qui permettent de positionner un enseignement) • Dans le domaine de l'organisation : — méthodologie pour apprendre à traiter des problématiques d'organisation de formation de cadres (Initiateur, MF1, TSI et examen GPN4) — identifier les différentes contraintes : nature de la formation, cadre règlementaire, planification, logistique matérielle et moyens humains.

— ORGANISER DES CURSUS DE FORMATION DE CADRES

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Identifier la nature du cursus à organiser	• Identifier la nature et le volume du contenu de formation à organiser : Initiateur, TSI, MF1 ou examen GPN4 • Utiliser le cadre règlementaire (Code du Sport, contenus de formation des plongeurs) pour identifier les contraintes.
Utiliser les notions et concepts pédagogiques	• Maîtriser la programmation en fonction des contraintes de progression • La notion de programmation est abordée en terme d'organisation des contenus dans le temps, et la notion de progression renvoie à l'utilisation des notions d'acquis et de prérequis qui créent des contraintes notamment dans la chronologie des contenus • La planification peut relever de contraintes règlementaires qui vont imposer sa nature (ex : le stage initial MF1 doit se dérouler sur un nombre de jours et un volume horaire imposé par le contenu de formation fédéral).
Définir une logistique matérielle	• Définir l'ensemble des moyens matériels à mettre en œuvre • Gérer de manière optimale les moyens disponibles : — En pratique : matériel nécessaire à la pratique de l'activité (équipement individuel, bateau, mise en œuvre d'atelier, matériel de secours, etc.) — En théorie : salle de cours, équipement spécifique (tableau, vidéoprojecteur, etc.) • Les moyens sont définis en nombre suffisant en fonction du nombre de plongeurs à encadrer, du nombre d'encadrants, des spécificités des pratiques mises en œuvre, etc.
Définir les moyens humains	• Définir l'encadrement nécessaire en fonction des contraintes induites par les spécificités du cursus organisé : — En pratique : définir le nombre d'encadrants et leur niveau en fonction de leurs prérogatives dans le respect des normes d'encadrement définies dans le Code du Sport — En théorie : définir le nombre d'encadrants en fonction du nombre de stagiaires et en fonction des choix de stratégie d'enseignement (cours magistraux, travail en groupe et en atelier, etc.).

STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION

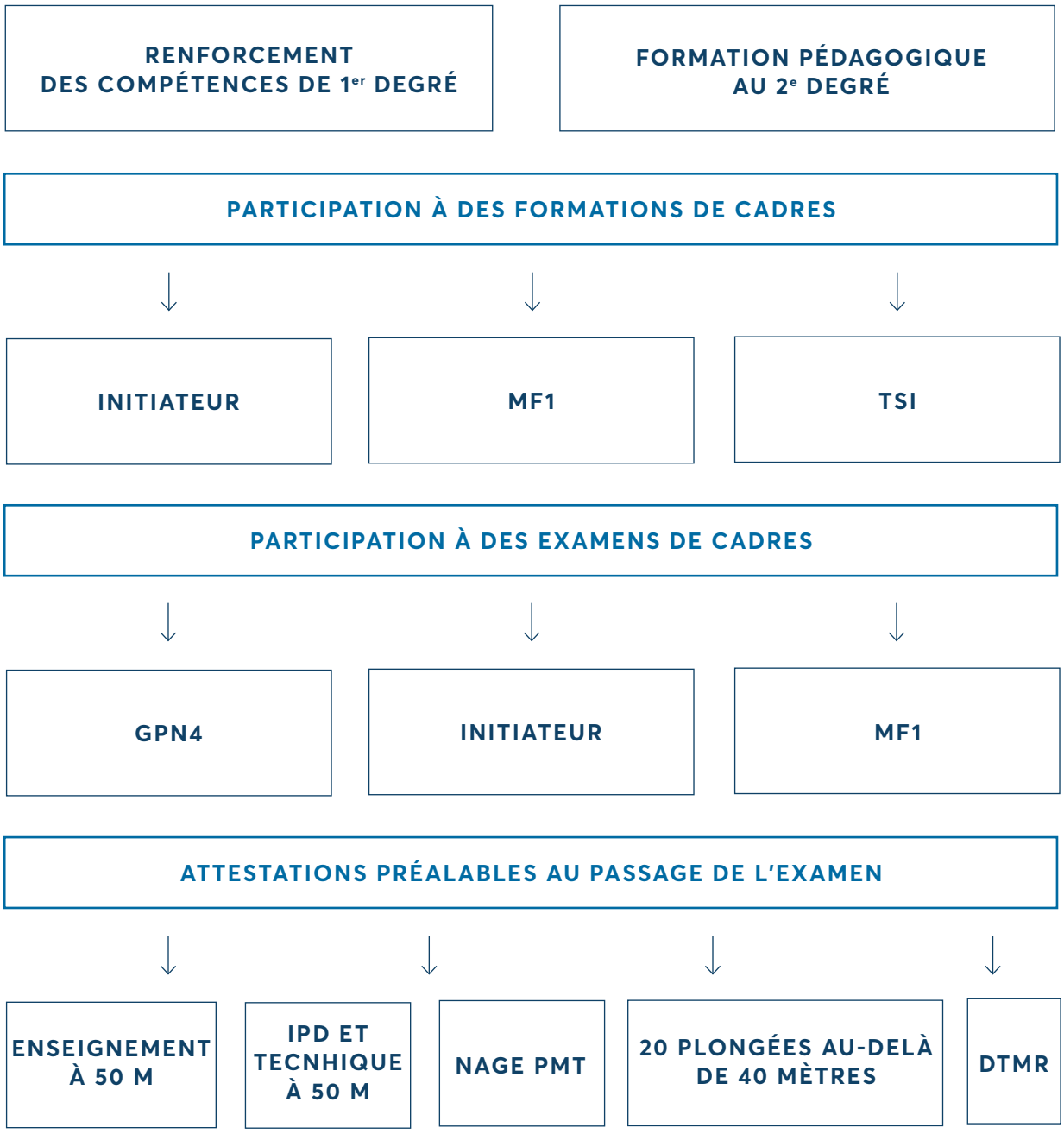

STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION ACCÈS ET RÈGLES D'ORGANISATION

Le statut de stagiaire pédagogique MF2 n'est pas prévu par le Code du Sport, rendant ainsi impossible le repérage juridique de ce positionnement. De ce fait, aucun contrat de formation ou convention ne peut être signé entre la FFESSM ou l'un de ses comités régionaux, une SCA et un stagiaire MF2, dans le cas où celui-ci souhaiterait effectuer un stage au sein d'une SCA.

D'autre part, si le stage en situation est proposé par la CTN, il ne revêt pour autant aucun caractère obligatoire.

En cas de stage pédagogique en situation, celui-ci débute par un renforcement des compétences du stagiaire MF2 en matière d'enseignement au premier degré puis comporte, sans chronologie particulière :

- Des participations à des stages de formation à l'initiateur, au MF1 et au TSI
- Des participations à des examens GP-N4, initiateur et MF1 en fonction des possibilités
- La validation des aptitudes préalables à la présentation de l'examen MF2

Lors de la délibération de l'examen MF2, le jury peut tenir compte des participations du candidat aux différentes formations et examens de cadres effectuées pendant son stage en situation.

TUTEUR DE STAGE

Il est proposé que le stagiaire MF2 soit suivi par un tuteur de stage, Instructeur National ou Régional.

Ce tuteur est garant de la cohérence et du bon déroulement du cursus du stagiaire. Il le guide, l'oriente, le conseille et lui apporte les éléments qui pourraient lui manquer, sans obligatoirement assister à toutes les séances de pédagogie ou aux stages auxquels le stagiaire participera.

En cas de difficulté à trouver un tuteur, le stagiaire peut s'adresser au président de sa CTR, qui pourra consulter le collège des Instructeurs de son comité et proposer un Instructeur volontaire.

En cas de carence, il pourra déléguer cette fonction à un MF2 de la FFESSM, ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM.

— STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DE PREMIER DEGRÉ

- La CTN recommande au stagiaire MF2 de renforcer ses compétences d'enseignant au 1er degré, en théorie comme en pratique, en effectuant des séances de formation à des plongeurs de tous niveaux.
- Le stagiaire devra impérativement travailler avec de véritables élèves.
- Le tuteur de stage pourra proposer d'ajuster le volume de travail en fonction des besoins spécifiques du stagiaire.

SÉANCES DE FORMATION À LA PÉDAGOGIE AU DEUXIEME DEGRÉ

- La CTN recommande un nombre minimum de 15 séances, à raison de :
    - 5 séances de pédagogie théorique
    - 5 séances de pédagogie pratique
    - 5 séances de pédagogie organisationnelle.
- Le tuteur de stage pourra proposer d'ajuster ce volume de travail en fonction des besoins spécifiques du stagiaire.
- La CTN recommande que le suivi du stagiaire soit réalisé par au moins deux formateurs différents, Instructeur National ou Instructeur Régional, ou MF2, ou FFM, ou BEES2, ou DES-JEPS, licencié à la FFESSM.
- Les séances réalisées dans ce cadre peuvent être organisées à l'occasion de séances :
    - Présentées directement au tuteur du stagiaire, en-dehors de tout stage officiel
    - Réalisées au cours d'un stage de préparation au MF2 organisé par une CTR.
    - En situation de formation réelle sur :
        - > Des stagiaires initiateurs en stage initial ou en situation
        - > Des stagiaires MF1 en stage initial, en situation ou final
        - > Des MF1 en stage de formation TSI
    - Intervenant ou non sur de vrais élèves, sous la responsabilité :
        - > D'un Instructeur National ou Régional, ou MF2, ou FFM, ou BEES2, ou DES-JEPS licencié à la FFESSM
        - > Ou d'un MF1 ou BEES1, ou DE-JEPS licencié à la FFESSM et titulaire de la qualification de Tuteur de Stage Initiateur

      Nota : un stagiaire MF2 Tuteur de Stage Initiateur ne peut pas inscrire de séances de pédagogie sur son propre livret pédagogique.
- Dans tous les cas, seules les séances réellement présentées par le stagiaire MF2 pourront être inscrites sur son livret pédagogique.

STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION SÉANCES DE PÉDAGOGIE THÉORIQUE AU 2e DEGRÉ

	Date					
	Nom du formateur et niveau (MF2, IR, IN).					
	Thème travaillé					
	Niveau des plongeurs utilisés en support du cours.					
Concevoir	Positionner le thème dans le cursus de formation de cadres.					
	Justifier la séance.					
	Définir une stratégie de formation de cadres.					
Réaliser	Accueillir les futurs cadres.					
	Animer une séance et communiquer.					
	Mettre en œuvre une stratégie de formation de cadres.					
Évaluer	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,…)					

ÉVALUATION DES SÉANCES :

Inscrire : A *(Acquis)*, ECA *(En Cours d'Acquisition)* ou NT *(Non Travaillé)* dans la case de la séance.

STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION SÉANCES DE PÉDAGOGIE PRATIQUE AU 2e DEGRÉ

	Date					
	Nom du formateur et niveau (MF2, IR,IN).					
	Thème travaillé					
	Niveau des plongeurs utilisés en support du cours.					
Concevoir	Positionner le thème dans le cursus de formation de cadres.					
	Justifier la séance.					
	Définir une stratégie de formation de cadres.					
Réaliser	Accueillir les futurs cadres.					
	Animer une séance et communiquer.					
	Mettre en œuvre une stratégie de formation de cadres.					
Évaluer	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,…)					

ÉVALUATION DES SÉANCES :

Inscrire : A *(Acquis)*, ECA *(En Cours d'Acquisition)* ou NT *(Non Travaillé)* dans la case de la séance.

STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION SÉANCES DE PÉDAGOGIE ORGANISATIONNELLE AU 2e DEGRÉ

	Date					
	Nom du formateur et niveau (MF2, IR, IN).					
	Thème de la séance.					
	Niveau des cadres utilisés en support de la séance.					
Maîtriser les outils pédagogiques.	Connaitre les notions et concepts pédagogiques.					
	Utiliser les notions et concepts pédagogiques.					
Organiser un cursus de formation de cadres.	Identifier la nature du cursus à organiser.					
	Planifier.					
	Définir une logistique matérielle.					
	Définir les moyens humains.					

ÉVALUATION DES SÉANCES :

Inscrire : A *(Acquis)*, ECA *(En Cours d'Acquisition)* ou NT *(Non Travaillé)* dans la case de la séance.

STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION

PARTICIPATION À DES FORMATIONS DE CADRES

- La CTN recommande au stagiaire MF2 de participer, selon ses possibilités, à :
    - Un stage initial Initiateur
    - Un stage initial MF1
    - Un stage final MF1
    - Un stage de formation au TSI
- L'implication du stagiaire MF2 dans le déroulement de ces stages est obligatoire.
- Il peut être observateur et se faire expliquer par le responsable du stage les stratégies utilisées pour :
    - L'apprentissage d'un acte d'enseignement
    - L'organisation et la gestion d'un cursus de formation de cadres
    - L'organisation du stage concerné
- Il peut également y jouer un rôle actif en proposant, sous la direction du responsable du stage :
    - Le contenu du stage
    - Une organisation logistique
    - Le planning du stage ou de la formation
    - La répartition des cadres et des stagiaires dans les ateliers
    - Le planning du stage ou de la formation
    - La répartition des cadres et des stagiaires dans les ateliers
    - La réalisation d'interventions devant les stagiaires
    - Un mode d'évaluation des stagiaires
- Même si ces propositions ne sont pas retenues, elles seront discutées avec le responsable du stage.
- Les participations à ces stages et formations sont validées par le responsable du stage sur le livret pédagogique du stagiaire.
- Le stagiaire peut demander à faire valider ses participations à des stages initiaux initiateur réalisés jusqu'à deux ans avant la validation de son stage initial MF2. Il doit en faire la demande au président de la CTR organisatrice qui validera cette participation a postériori, ou la fera valider par le responsable du stage.

STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION PARTICIPATION A DES STAGES DE FORMATION DE CADRES

	Date					
	Lieu					
	Stage : *(Initial Initiateur, initial MF1, final MF1, formation TSI)*					
En tant qu'observateur, se faire expliquer et comprendre les stratégies utilisées pour : En tant qu'acteur, être tutoré dans la mise en œuvre :	L'apprentissage d'un acte d'enseignement.					
	L'organisation et la gestion d'un cursus de formation de cadres.					
	L'organisation du stage.					
En tant qu'acteur, être tutoré dans la mise en œuvre :	Du contenu du stage.					
	De la logistique matérielle.					
	De la planification du stage.					
	De la répartition des cadres et des stagiaires dans les ateliers.					
	De la réalisation d'interventions.					
	De l'évaluation des stagiaires.					

Réalisation des séances : inscrire F *(Fait)*, ou NF *(Non Fait)* dans la case de la séance.

STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION

PARTICIPATION À DES EXAMENS DE CADRES

- La CTN recommande au stagiaire MF2 de participer, selon ses possibilités et celles de sa CTR à :
  - Un examen GPN4 en tant que membre du jury
  - Un examen initiateur en tant que membre du jury participant notamment à l'évaluation des épreuves de pédagogie en double avec a minima un MF2, ou FFM, ou BEES2 ou DESJEPS licencié à la FFESSM
  - Un examen MF1 en temps qu'observateur avec, au moins, deux Instructeurs Nationaux ou régionaux, ou MF2, ou FFM, ou BEES2, ou DESJEPS licenciés à la FFESSM
  - L'implication du stagiaire MF2 dans le déroulement de ces examens est obligatoire.
- Il peut être observateur en se faisant expliquer par le responsable de l'examen :
  - L'organisation de l'examen : moyens humains, matériels et logistiques
  - La planification de l'examen
- Il peut également y jouer un rôle actif en proposant, sous la direction du responsable de l'examen :
  - L'organisation de l'examen : moyens humains, matériels et logistiques
  - La planification de l'examen
  - La répartition des cadres et des candidats dans les ateliers
  - La réalisation de briefings avant les épreuves
- Même si ces propositions ne sont pas retenues, elles seront discutées avec le responsable de l'examen
- Les participations à ces examens sont validées par le délégué de la CTR sur le livret pédagogique du stagiaire
- Le stagiaire peut demander à faire valider ses participations à des examens initiateurs ou GPN4 réalisées jusqu'à deux ans avant la validation de son stage initial MF2. En ce qui concerne les examens initiateur, il doit avoir assisté à la totalité de l'examen et avoir participé à l'évaluation des épreuves de pédagogie en double avec a minima un MF2, ou FFM, ou BEES2 ou DESJEPS licencié à la FFESSM. Il doit en faire la demande au président de la CTR organisatrice qui validera cette participation a postériori, ou la fera valider par le responsable de l'examen.

STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION PARTICIPATION A DES EXAMENS DE CADRES

	Date					
	Lieu					
	Examen : *(GPN4, Initiateur, MF1)*					
En tant qu'observateur, se faire expliquer et comprendre :	L'organisation de l'examen : moyens humains, matériels et logistiques.					
	La planification de l'examen					
En tant qu'acteur, être tutoré et participer à :	L'organisation de l'examen : moyens humains, matériels et logistiques.					
	La planification de l'examen					
	La répartition des cadres et des candidats dans les ateliers.					
	La réalisation de briefings avant les épreuves.					
	L'évaluation des candidats.					

Réalisation des séances : inscrire F *(Fait)*, ou NF *(Non Fait)* dans la case de la séance.

ACCÈS AU STAGE FINAL ET À L'EXAMEN

- Pour accéder au stage final et à l'examen, le stagiaire doit remplir les conditions exigées lors de l'accès au stage initial, et de plus :
  - Etre âgé de 20 ans au 1er janvier de l'année de l'examen
  - Etre titulaire, depuis au moins 12 mois, à la date d'ouverture de l'examen, des diplômes exigés pour entrer en stage initial
  - Etre titulaire de la qualification plongeur Nitrox Confirmé ou d'un diplôme admis en équivalence
  - Etre titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, option côtière
  - Avoir validé le stage initial depuis plus de 30 jours pleins à la veille de la date de début du stage final
  - Fournir un bulletin de demande d'inscription sur la liste des candidats au MF2 signé par le président de son club d'appartenance et contresigné par le président de la CTR
  - Présenter son livret pédagogique dûment rempli
  - Fournir les attestations d'aptitudes suivantes :
    - > Aptitude A1 : enseignement à 50 m (*épreuves 4*)
    - > Aptitude A2 : intervention sur un plongeur en difficulté - IPD (*épreuve 5*) et technique à 50 m (*épreuve 8*)
    - > Aptitude A3 : nage PMT (*épreuve 7*)
    - > Aptitude A4 : attestation d'expérience d'au moins 20 plongées au-delà de 40 mètres au cours des cinq dernières années, dont au moins 4 plongées d'enseignement avec un moniteur E4
    - > Aptitude A5 : démonstration technique de maîtrise de remontée - DTMR (*épreuves 9*)

    Ces aptitudes attestent du fait que ces 4 épreuves ont été réalisées en milieu naturel (hors piscines et fosses de plongée quelle qu'en soit la profondeur) et dans des conditions non éliminatoires. Elles sont signées a minima par un MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou BEPPA, ou BEES2, ou DEJEPS (E4), ou DESJEPS, licencié à la FFESSM. La durée de validité de chacune de ces attestations est de 9 mois maximum à la date d'ouverture de l'examen (et non du stage final). Le modèle type figure à la dernière page du contenu de formation.
  - Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT
- Pour s'inscrire au stage final et à l'examen, le candidat doit se procurer le bulletin d'inscription sur l'espace CTN du site de la FFESSM : https://plongee.ffessm.fr/moniteur-federal-2eme-degre.

Nota :

Les candidats pris en charge dans le cadre d'un dispositif Etat/emploi ou entreprise, doivent le signaler au siège national de la FFESSM lors du retrait du dossier d'inscription *(tarification spécifique)*.

ORGANISATION DU STAGE FINAL ET DE L'EXAMEN

STAGE FINAL

Le stage final est obligatoire. D'un volume de 35 heures, il est organisé à l'échelon national par la CTN qui en définit le contenu.

Le responsable est un Instructeur National présent sur la totalité du stage. Il est nommé par le président de la CTN. Il est assisté par des Instructeurs Nationaux et Instructeurs Nationaux Stagiaires, et éventuellement par des Instructeurs régionaux financés par leur CTR et acceptés par la CTN.

Sur demande des présidents de CTR, des Instructeurs Régionaux peuvent assister au stage final en tant qu'observateurs après y avoir été autorisés par le président de la CTN, et en fonction de quotas déterminés par celui-ci. Leurs frais de participation sont pris en charge par leur CTR d'origine.

JURY DE L'EXAMEN

L'examen est organisé au niveau national avec un jury fédéral de la FFESSM, comportant :

- Le Président de la Commission Technique Nationale ou son représentant qui préside le jury d'examen.
- L'ensemble du jury est constitué d'Instructeurs Fédéraux Nationaux ou Instructeurs Fédéraux Nationaux Stagiaires.
- Au moins trois Instructeurs Fédéraux Nationaux en titre.
- Les jurys de chaque atelier doivent être composés d'au moins deux instructeurs pour l'évaluation des épreuves.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et, pour les épreuves nécessitant une mise à l'eau, d'un certificat médical d'absence de contre indication à la pratique (CACI) en cours de validité.

La cérémonie de remise des diplômes est présidée par le Président de la FFESSM ou son représentant. En son absence, c'est le président du jury qui est en charge de cette fonction.

Nota :

Les présidents de CTR peuvent suivre l'examen en qualité d'observateur.

EXAMEN

GROUPE 1 : ÉPREUVES PÉDAGOGIQUES

- 1. PÉDAGOGIE GÉNÉRALE APPLIQUÉE & ORGANISATIONNELLE
- 2. PÉDAGOGIE PRATIQUE
- 3. PÉDAGOGIE THÉORIQUE

GROUPE 2 : ÉPREUVES PRATIQUES

- 4. ENSEIGNEMENT À 50 M
- 5. IPD À 50 M
- 6. MANNEQUIN
- 7. NAGE PMT
- 8. DESCENTE, STABILISATION ET VDM À 50 M
- 9. DTMR À 35 M

GROUPE 3 : ÉPREUVES THÉORIQUES

- 10. DÉSATURATION
- 11. ANATOMIE - PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLGIE
- 12. ASPECTS THÉORIQUES DE L'ACTIVITÉ
- 13. CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 14. MATÉRIEL DE PLONGÉE

ACCÈS AU STAGE FINAL ET A L'EXAMEN
PRÉSENTATION DES ÉPREUVES
NOTATION ET OBTENTION DE L'EXAMEN

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

GROUPE 1 : ÉPREUVES PÉDAGOGIQUES

1 | Pédagogie générale appliquée et organisationnelle — Coefficient 3

2 | Pédagogie pratique — Coefficient 4

3 | Pédagogie théorique — Coefficient 4

Total des points attribués pour ce groupe : 220 points, moyenne du groupe : 110 points.

GROUPE 2 : ÉPREUVES PRATIQUES

Au nombre de 6, les épreuves pratiques comprennent :

- 1 épreuve de plongée libre (N°6 - mannequin)
- 1 épreuve de nage PMT (N°7)
- 4 épreuves de plongée scaphandre (N°4, 5, 8 et 9)

Le deuxième groupe est constitué de 2 sous-groupes. Il donne lieu à 9 notes.

Sous-groupe A : enseignement et technique à 50 m

4 | Acte d'enseignement à 50 m

A. Briefing — Coefficient 1

B. Débriefing — Coefficient 1

C. Acte d'enseignement à 50 m — Coefficient 3

5 | Intervention sur un plongeur en difficulté à 50 m — Coefficient 3

Sous-groupe B : maîtrise et démonstrations physiques, pratiques et techniques

6 | Mannequin — Coefficient 2

7 | Nage PMT sur 1500 m — Coefficient 1

8 | Descente, stabilisation et vidage de masque à 50 m

A. Descente dans le bleu — Coefficient 1

B. Vidage de masque à 50 m — Coefficient 1

9 | Démonstration technique de maîtrise de remontée gilet de 35m — Coefficient 2

La moyenne de 10/20 minimum est requise pour chaque sous-groupe :

- minimum 80/160 pour le sous-groupe A
- et minimum 70/140 pour le sous-groupe B

Total des points attribués pour ce groupe : 300 points, moyenne du groupe : 150 points.

GROUPE 3 : ÉPREUVES THÉORIQUES

Épreuves écrites :

10 | Désaturation	Coefficient 4
11 | Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur	Coefficient 4
12 | Aspects théoriques de l'activité	Coefficient 3
13 | Cadre règlementaire de l'activité	Coefficient 1

Épreuve orale :

14 | Matériel de plongée	Coefficient 2

Total des points attribués pour ce groupe : 280 points, moyenne du groupe : 140 points.

MF2

GROUPE 1

ÉPREUVES DE PÉDAGOGIE

Pour les 3 épreuves de pédagogie, les candidats sont autorisés à utiliser le MFT sans annotations pour préparer leur sujet.

1 | ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE GÉNÉRALE APPLIQUÉE ET ORGANISATIONELLE
Coefficient 3

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à exposer ses compétences en pédagogie générale ainsi que dans la planification et l'organisation d'une formation de cadres (initiateur, MF1 ou TSI), dans le respect de la réglementation, puis, sous forme d'entretien, de justifier au jury ses choix pédagogiques, matériels, humains, etc.

Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau des élèves auxquels s'adresse le stagiaire MF1 sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par la CTN. Le jury peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet et de 10 minutes au maximum pour l'exposer. Le jury dispose ensuite de 20 minutes au maximum pour poser des questions et permettre au candidat d'y répondre.

2 | ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE PRATIQUE (AVEC ET SANS SCAPHANDRE)
Coefficient 4

Le candidat démontre à un groupe de stagiaires MF1 la façon dont doit être conduite une séance de formation à la plongée avec un ou plusieurs élèves. La leçon est accompagnée de conseils, remarques et consignes préalables à l'immersion que la nature de la séance peut, éventuellement, rendre nécessaires.

Le niveau technique des élèves mis à la disposition des stagiaires MF1 peut aller du débutant jusqu'au plongeur préparant le Guide de Palanquée-Niveau 4 ainsi que le diplôme d'initiateur.

Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau des élèves auxquels s'adresse le stagiaire MF1 sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par la CTN. Le jury peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet. La présentation du sujet par le candidat suivie des éventuelles questions du jury ne doit pas excéder 30 minutes. Les modalités d'organisation pratique de l'épreuve sont définies par le jury.

3 | ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE THÉORIQUE
Coefficient 4

Le candidat démontre à un groupe de stagiaires MF1 la façon de faire un exposé à des élèves dont le niveau technique peut être celui du débutant complet jusqu'à celui du plongeur préparant le diplôme de Directeur de Plongée – Niveau 5.

Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau des élèves auxquels s'adresse le stagiaire MF1 sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par la CTN. Le jury peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.

Les sujets à traiter portent sur :

- L'anatomie, la physiologie et la physiopathologie du plongeur
- La désaturation
- Les aspects théoriques de l'activité
- Le matériel de plongée

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet. La présentation du sujet par le candidat suivie des éventuelles questions du jury ne doit pas excéder 30 minutes. Les modalités d'organisation pratique de l'épreuve sont définies par le jury.

MF2

GROUPE 2

ÉPREUVES PRATIQUES : PRÉAMBULE

Les épreuves de ce groupe comportent des épreuves avec palmes, masque, tuba (PMT), ceinture de lest et vêtement isothermique et des épreuves avec équipement en scaphandre autonome.

Pour toutes les épreuves pratiques aquatiques (N°4 à 9), le candidat doit être équipé de la même paire de palmes et du même masque.

Pour les épreuves N°6 et 7 (mannequin et nage PMT), quand certaines conditions de température de l'eau sont réunies, le candidat peut choisir d'adopter l'équipement minimum suivant :

- Soit un vêtement isothermique avec cagoule et un lestage annulant sa flottabilité, si la température de l'eau est inférieure à 18° C
- Soit un maillot de bain si la température de l'eau est égale ou supérieure à 18° C.

Pour les épreuves N°4, 5, 8 et 9, le candidat a le libre choix de la capacité du bloc qu'il utilise pour chaque épreuve, 12 ou 15 litres, dans la mesure des possibilités du centre organisateur de l'examen. Il peut par exemple choisir un bloc de 15 litres pour les épreuves N°4 et 5 et un bloc de 12 litres pour les autres épreuves.

Toutefois, pour chacune de ces épreuves, il doit être équipé du même vêtement isothermique et d'un lestage approprié pour évoluer en poids apparent nul à la profondeur de 3 m.

Nota :

Les candidats titulaires du DEJEPS E4 sont dispensés du passage des épreuves pratiques.

MF2

GROUPE 2

— ÉPREUVES PRATIQUES

4 | ACTE D'ENSEIGNEMENT A 50 MÈTRES
Coefficient 5 — Aptitude A1

DESCRIPTION

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une séance complète de formation au 1er degré pour un élève plongeur, du briefing au débriefing en passant par la partie en immersion.

L'aptitude A1 préalable à la présentation de l'examen se réfère à cette épreuve.

DÉROULEMENT

Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau de l'élève sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par la CTN. Le jury peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.

Les sujets à traiter portent sur l'apprentissage ou le perfectionnement des compétences préparant aux qualifications ou diplômes PE60, PA60, Niveau 3 (PA60), GP-N4 ou MF2.

Le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son sujet, 15 minutes pour réaliser son briefing avant l'immersion et de 15 minutes pour réaliser son débriefing à l'issue de la plongée.

Pendant la totalité de l'épreuve, aucune situation nécessitant un arrêt de la descente ou une remontée lors de la phase d'enseignement n'est simulée par le jury.

L'épreuve se découpe en cinq phases successives :

Première phase : à terre ou sur le bateau

- Tirage et préparation du sujet, préparation et briefing. Le candidat doit proposer à son élève au minimum deux situations pédagogiques à 50 mètres durant le briefing, dans le but de démontrer sa capacité à mettre en place une progression pédagogique cohérente et une sécurité adaptée
- Désignation de l'instructeur « élève » et de l'instructeur « observateur » durant l'épreuve
- L'instructeur « élève » est le seul à jouer le rôle de l'élève durant le briefing, dans l'eau au cours de l'épreuve et lors du débriefing. Cependant le briefing et le débriefing sont exposés aux deux instructeurs
- L'instructeur « observateur » joue un rôle passif et n'est concerné que par les directives d'organisation et de sécurité de la séance.

Deuxième phase : descente à 50 mètres en situation d'enseignant

- Le candidat guide la descente de l'instructeur « élève » en prenant en compte les compétences du niveau qu'il est supposé avoir en tant qu'élève, en fonction du sujet tiré
- La descente s'effectue plutôt côte à côte, en simulation d'une descente classique avec un véritable élève
- Le candidat doit assurer une surveillance « raisonnable » de l'instructeur « élève », dont le comportement reflète celui habituellement observé chez un élève du niveau cité dans le sujet, sans problème particulier.

Troisième phase : exécution de l'acte d'enseignement à 50 mètres

- Le candidat effectue l'acte d'enseignement prévu au briefing sur l'instructeur « élève », apporte d'éventuelles remédiations et gère la sécurité dans cette zone de profondeur

MF2

— L'acte d'enseignement doit impérativement se dérouler à 50 mètres. Le candidat doit se maintenir à cette profondeur et veiller à ce que l'instructeur « élève » s'y maintienne également pendant toute la durée de l'épreuve, sauf évidement lorsque le sujet comporte une remontée vers la surface. Dans ce cas, le candidat doit impérativement y mettre fin avant d'arriver à la profondeur de 35 mètres, même s'il a choisi de proposer une remontée jusqu'à la surface dans son briefing

— Le candidat doit assurer une surveillance « raisonnable » de l'instructeur « élève », dont le comportement reflète celui habituellement observé chez un élève du niveau cité dans le sujet, sans problème particulier

— Durant cette étape, l'instructeur « observateur » n'a pas à être pris en compte par le candidat.

Remarque :

une durée maximale de 10 minutes entre l'immersion et la fin de l'acte d'enseignement doit être impérativement respectée. L'instructeur « élève » a toute latitude pour reprendre la main et mettre fin à la situation d'enseignement si elle dépasse cette durée.

GROUPE 2

ÉPREUVES PRATIQUES

4 | ACTE D'ENSEIGNEMENT A 50 MÈTRES (Suite)

Quatrième phase : remontée et retour au bateau

- Lors de la remontée, après la fin de l'acte d'enseignement, le candidat doit prendre en compte les deux Instructeurs, contrôler la remontée de sa palanquée jusqu'au premier palier et gérer la désaturation
- Il doit également assurer le retour de tous en surface puis au bateau
- Une attention particulière est accordée à la gestion de la sécurité à tout instant : vitesse de la fin de remontée, mise en place du parachute, désaturation adaptée en tenant compte des paramètres de chacun, réalisation des paliers, communication arrivée à la surface et sortie de l'eau.

Cinquième phase : débriefing

- Le candidat fait son débriefing au jury sur les exercices réalisés au fond
- Il doit permettre au candidat de démontrer de réelles capacités d'observation, d'analyse, de mémorisation et de proposition de remédiations permettant à son élève de progresser les fois prochaines (comportement, technique, matériel, ...).

ÉVALUATION

Briefing : Coefficient 1

Le candidat doit démontrer sa capacité à :
- Présenter l'objectif et le déroulement de la séance
- Définir des éducatifs pertinents en fonction du sujet et du niveau de l'élève
- Préciser clairement les attendus de 1er degré : progression, critères d'évaluation, moyens donnés à l'élève, conditions de réalisation, etc.
- Évaluer les risques liés à l'action de formation et mettre en place des mesures de sécurité adaptées
- Adapter son discours au niveau et aux capacités réelles et actuelles de son élève.

Acte d'enseignement : Coefficient 3

Le candidat doit démontrer sa capacité à :
- Avoir un équipement adapté à la pratique
- Prévenir et gérer les risques spécifiques à la profondeur
- Gérer sa stabilisation et celle de son élève. Les variations de profondeur ne doivent pas excéder + ou - 2m
- Observer, détecter, prendre en compte et au besoin remédier aux problèmes rencontrés par l'élève durant la réalisation des exercices demandés
- Respecter le déroulement de la séance exposé lors du briefing
- Respecter la durée maximale de 10 minutes entre l'immersion et la fin de l'acte d'enseignement et au besoin adapter le contenu de la séance
- Assurer la sécurité pendant la descente, l'acte d'enseignement à 50 m et la remontée
- Adapter son comportement aux capacités réelles de l'élève en fonction de son niveau défini par le sujet.

MF2

GROUPE 2

Débriefing : Coefficient 1

Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- Observer et mémoriser le déroulement de la séance, analyser judicieusement la prestation de son élève
- Exposer clairement les points positifs, les points restant à améliorer et les moyens pour y parvenir
- Annoncer le thème de la prochaine séance en fonction de la prestation réalisée.

Sont éliminatoires :

- Une variation de la profondeur plancher (50 m) de plus de 2 m
- Toute situation impactant la sécurité
- Un contenu de formation hors sujet ou inadapté au niveau de l'élève.

MF2

GROUPE 2

ÉPREUVES PRATIQUES

5 | INTERVENTION SUR UN PLONGEUR EN DIFFICULTÉ À 50 MÈTRES
Coefficient 3 — Aptitude A2

DESCRIPTION

Il s'agit d'une épreuve, durant laquelle le candidat doit démontrer ses capacités à prendre en compte une situation nécessitant une intervention à 50 mètres de profondeur, ainsi que la remontée d'un plongeur en difficulté, jusqu'à une profondeur plafond de 6 mètres.

L'aptitude A2 préalable à la présentation de l'examen se réfère à cette épreuve.

DÉROULEMENT

Cette épreuve est réalisée à l'issue de l'épreuve 8 (descente, stabilisation et vidage de masque à 50 m).

Le candidat intervient sur un plongeur (l'instructeur qui joue le rôle de « l'assisté ») conscient et stabilisé à 50 m sur un fond plus important. Il doit le remonter jusqu'à la profondeur indiquée par le signe « fin d'exercice » de cet instructeur, qui interviendra au plus tard juste avant d'arriver dans la zone des paliers, et en privilégiant l'utilisation du gilet.

Durant la phase d'assistance, le candidat intervient uniquement sur cet instructeur jusqu'au signe « fin d'exercice ».

La situation va être évolutive dans les conditions décrites ci-dessous.

L'épreuve se déroule en deux phases successives :

1 | Gestion d'une situation d'urgence :

- Elle s'engage à l'initiative de l'instructeur qui joue le rôle de « l'assisté » en proposant un signe ou une situation nécessitant une intervention et une remontée vers la surface. Cette situation est appelée à évoluer en cours de remontée
- Le signe ou la situation de départ peut relever, au choix du jury, d'un simple signe « ça ne va pas » ou de tout autre signe ou situation qui puisse offrir la possibilité de proposer une évolution en cours de remontée
- Cette évolution peut déboucher vers tout autre type de problème tel que panne d'air, essoufflement, stress, etc., mais dans tous les cas ces situations comme leur enchaînement doivent rester réalistes et plausibles
- L'instructeur peut mettre fin à la situation d'assistance (sur un signe clair de « fin d'exercice ») à la profondeur de son choix en cours ou en fin de remontée, au plus tard juste avant l'arrivée dans la zone des paliers
- Durant cette phase, le deuxième instructeur joue un rôle d'observateur et n'a pas à être pris en compte par le candidat.

2 | Gestion de la fin de remontée et arrêt à une profondeur plafond de 6 mètres :

- À partir du signe « fin d'exercice » de l'étape précédente, le candidat doit prendre en compte les 2 instructeurs depuis l'éventuelle poursuite de la remontée jusqu'à la profondeur plafond de 6 mètres, puis lors du déploiement du parachute et du palier réalisé à cette profondeur d'arrêt.
- Une attention particulière est accordée à la gestion de la sécurité à tout instant tel que vitesse de la fin de remontée, mise en place du parachute, prise en compte des paramètres de chacun, communication, le tout en respectant une profondeur plafond de 6 mètres.

MF2

GROUPE 2

ÉVALUATION

L'intervention est évaluée sur 20 points.

La non maîtrise du déploiement du parachute peut entrainer une perte de points.

Lors de la première phase, le candidat doit démontrer sa capacité à :

- Détecter, analyser et réagir à un signe ou une situation qui demande une intervention
- Sortir rapidement de la zone profonde et engager une remontée vers la surface. Une vitesse de remontée rapide est acceptable de la zone d'évolution profonde jusqu'à 40 m
- Maitriser la vitesse de remontée
- L'utilisation du gilet doit être privilégiée. L'utilisation des palmes et le regonflage au cours de la remontée sont pénalisant pour l'évaluation
- S'adapter à toute évolution de la situation en cours de remontée
- Agir rapidement mais sans précipitation. On insiste sur l'adéquation de la réponse à la situation proposée par l'instructeur
- Communiquer avec l'assisté et le rassurer.

Lors de la seconde phase, le candidat doit démontrer sa capacité à :

- Communiquer avec sa palanquée et déployer son parachute en maintenant son niveau d'immersion
- Respecter strictement une profondeur plafond entre 8 et 6 m.

Sont éliminatoires :

- Tout comportement impactant la sécurité
- Un manque de réactivité au fond
- Une redescente de plus de 2 m à tout moment : au fond, à la remontée et au palier
- Percer la surface sans marquer l'arrêt au palier.

MF2

GROUPE 2

ÉPREUVES PRATIQUES

6 | ÉPREUVE DU MANNEQUIN
Coefficient 2

DESCRIPTION

Cette épreuve consiste à réaliser, équipé de palmes, masque et tuba, le parcours défini par le jury (point de départ, passages obligés, point d'arrivée). L'atelier est matérialisé par le jury. Le mannequin est immergé à une profondeur de 10 m.

DÉROULEMENT

- Nager en surface sur une distance de 200 m
- Effectuer un canard, descendre récupérer le mannequin immergé sur un fond de 10 m, le ramener en surface et effectuer le signal de détresse en direction du jury
- Le temps mis pour effectuer les 200 m, récupérer le mannequin et le ramener en surface doit être inférieur à 5 minutes 20 secondes
- Remorquer le mannequin, les voies respiratoires hors de l'eau, sur une distance de 100 m
- Le candidat doit maintenir le mannequin, les voies aériennes hors de l'eau en utilisant une prise et une tenue du mannequin applicable à une victime réelle, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos
- Le candidat ne dispose que d'une seule tentative pour réaliser l'épreuve dans sa totalité. Toutefois, si le candidat échoue dans la récupération du mannequin, il peut faire une seconde tentative, le chronomètre n'étant pas arrêté.

Remarque :

Un mannequin de type adulte et homologué « FFSS » *(Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme)***, agréé par la jeunesse et sports pour les épreuves de sauvetage aquatique, et d'un poids apparent de 1,5 kg, devra être impérativement utilisé.**

MF2

GROUPE 2

ÉVALUATION

La notation est faite sur les bases suivantes :

1 | Parcours de 200 m en PMT + temps de recherche du mannequin (15 points). Le temps est mesuré depuis le top de départ jusqu'à l'émersion des voies aériennes du mannequin.

Temps en min.s :	Nb de points :
Inférieur à 3.00	15
de 3.00 à 3.09	14
de 3.10 à 3.19	13
de 3.20 à 3.29	12
de 3.30 à 3.39	11
de 3.40 à 3.49	10
de 3.50 à 3.59	09
de 4.00 à 4.09	08
de 4.10 à 4.19	07
de 4.20 à 4.29	06
de 4.30 à 4.39	05
de 4.40 à 4.49	04
de 4.50 à 4.59	03
de 5.00 à 5.09	02
de 5.10 à 5.19	01
supérieur à 5.19	éliminé(e)

2 | Signal de détresse

- Fait — 2 points
- Mal fait — 1 point
- Non fait — 0 point

3 | Parcours de 100 m avec remorquage du mannequin

Le temps de remorquage sur 100 m est mesuré depuis l'émersion des voies aériennes du mannequin jusqu'au point d'arrivée.

Temps en min.s	Nb de points :
Inférieur à 2.24	10
de 2.24 à 2.30	09
de 2.31 à 2.37	08
de 2.38 à 2.44	07
de 2.45 à 2.51	06
de 2.52 à 2.58	05
de 2.59 à 3.05	04
de 3.06 à 3.12	03
de 3.13 à 3.19	02
de 3.20 à 3.26	01
supérieur à 3.27	00

4 | Tenue du mannequin : de 0 à 13 points

Un temps total d'immersion de la face du mannequin durant le remorquage supérieur à 20 secondes est éliminatoire.

Le total sur 40 points ainsi obtenu est à diviser par 2 avant de l'affecter de son coefficient.

MF2

GROUPE 2

ÉPREUVES PRATIQUES

7 | NAGE PMT
Coefficient 1 - Aptitude A3

L'aptitude A3 préalable à la présentation de l'examen se réfère à cette épreuve.

La nage doit avoir été effectuée en milieu naturel, hors piscine, et dans des conditions non éliminatoires.

DESCRIPTION ET DÉROULEMENT

Les candidats partent ensemble et effectuent un parcours de 1500 m, déterminé par le jury.

ÉVALUATION

La notation est effectuée suivant le barème ci-après :

Barème Hommes		Barème Femmes
Temps en min.s	**Note**	Temps en min.s:
Inférieur à 18.30	20	Inférieur à 20.00
de 18.31 à 19.00	19	de 20.01 à 20.30
de 19.01 à 19.30	18	de 20.31 à 21.00
de 19.31 à 20.00	17	de 21.01 à 21.30
de 20.01 à 21.00	16	de 21.31 à 22.30
de 21.01 à 22.00	15	de 22.31 à 23.30
de 22.01 à 23.00	14	de 23.31 à 24.30
de 23.01 à 24.00	13	de 24.31 à 25.30
de 24.01 à 24.50	12	de 25.31 à 26.20
de 24.51 à 25.40	11	de 26.21 à 27,10
de 25.41 à 26.40	10	de 27.11 à 28.10
de 26.41 à 27.40	09	de 28.11 à 29.10
de 27.41 à 28.30	08	de 29.11 à 30.00
de 28.31 à 29.10	07	de 30.01 à 30.40
de 29.11 à 29.40	06	de 30.41 à 31.10
de 29.41 à 30.00	05	de 31.01 à 31.30
de 30.01 à 30.30	04	de 31.31 à 32.00
de 30.31 à 31.10	03	de 32?01 à 32,40
de 31.11 à 32.00	02	de 32.41 à 33.30
de 32.01 à 33.00	01	de 33.31 à 34.30
supérieur à 33.00	00	supérieur à 34.30

MF2

GROUPE 2

ÉPREUVES PRATIQUES

8 | ÉPREUVE DE DESCENTE, STABILISATION ET VIDAGE DE MASQUE À 50 MÈTRES
Coefficient 2 - Aptitude A2

DESCRIPTION

C'est une démonstration technique sans rapport direct avec une situation réelle.

Il s'agit pour le candidat de démontrer sa capacité à :

- Maitriser la technique permettant de descendre de 3 m à 50 m (sur un fond plus important), en position verticale tête vers le bas sans vriller et à se stabiliser sans délai à son issue.
- Rester stabilisé durant toute la phase au cours de laquelle il enlève, remet et vide son masque.

Elle permet, par la réalisation d'un geste technique imposé, d'évaluer la maîtrise de sa ventilation, de son équilibre, de sa propulsion et de la gestion de son stress dans cette situation particulière.

L'aptitude A2 préalable à la présentation de l'examen se réfère à cette épreuve.

DÉROULEMENT

Cette épreuve se déroule en préalable de l'intervention sur un plongeur en difficulté à 50m (épreuve N° 5) et se déroule en deux phases :

- Une phase de descente à 50 m (coefficient 1)
- Une phase de stabilisation et de vidage de masque à cette profondeur (coefficient 1).

Durant la phase de descente, le candidat ne doit prendre en compte aucun des deux instructeurs.

Ensuite, durant la stabilisation et le vidage de masque, seul l'instructeur désigné à l'avance doit être pris en compte.

L'épreuve débute à 3 m, après que le candidat ait indiqué au jury qu'il est prêt.

Au signal du jury, il se met en position verticale, tête en bas puis effectue la descente à une vitesse constante, éventuellement ralentie sur la fin.

Le candidat se stabilise à la profondeur plancher de 50 m indiquée par son instrument.

L'évaluateur ne doit pas être utilisé comme repère de profondeur par le candidat.

Lorsqu'il estime être correctement stabilisé, le candidat l'indique au jury.

Au signal du jury, le candidat retire son masque, effectue 3 cycles ventilatoires avant de le remettre et de le vider, puis effectue un signe OK au jury. L'épreuve est alors terminée.

ÉVALUATION

Pendant la phase de descente :

- Maîtrise de la position et de l'équilibre : verticalité et absence de vrille
- Maîtrise de la vitesse, entre 20 et 30 m/min, constante, et éventuellement plus lente sur la fin
- Le retournement ne doit pas intervenir avant 45 m.

Pendant la phase de stabilisation et le vidage de masque :

- Temps nécessaire à la stabilisation à 50 m
- Précision du maintien de la profondeur de stabilisation à 50 m durant la totalité de l'exécution de cette phase (la référence est l'ordinateur du candidat)
- La stabilisation est réalisée à l'aide de la ventilation et du gilet pour compenser la profondeur. Seul un léger palmage de positionnement est autorisé
- La rapidité du retrait du masque sur signe de l'évaluateur
- La régularité de la ventilation et le respect des 3 cycles respiratoires imposés
- Le vidage du masque totalement réalisé en une seule fois
- Une variation de +/- 2 m autour de la profondeur plancher est éliminatoire.

MF2

GROUPE 2

ÉPREUVES PRATIQUES

9 | ÉPREUVE DE DÉMONSTRATION TECHNIQUE DE MAÎTRISE DE REMONTÉE GILET (35 M)

Coefficient 2 — Aptitude A5

DESCRIPTION ET DÉROULEMENT

La DTMR est la démonstration technique d'un savoir-faire : maitriser l'utilisation des gilets et la gestion ventilatoire pour assurer une vitesse de remontée parfaitement contrôlée.

Contrairement à l'épreuve N° 5, celle-ci est une démonstration et n'a pas pour objectif de refléter la réalité d'une situation d'assistance à un plongeur en difficulté. L'évaluation est donc axée sur des critères techniques.

Le support de cette épreuve est une remontée en binôme solidaire qui commence sur signe « remonte ». Le candidat gère seul la vitesse de remontée du binôme examinateur-candidat, effectue un arrêt entre 8 et 6 mètres et déploie son parachute.

La descente ne donne pas lieu à une évaluation.

L'aptitude A5 préalable à la présentation de l'examen se réfère à cette épreuve.

DÉROULEMENT

Evaluateur et candidat sont face à face, stabilisés à une profondeur de 35 m en pleine eau.

Sur le signe « remonte » de l'évaluateur, le candidat saisit celui-ci et engage la remontée.

Seul le candidat intervient sur les gilets pour gérer la remontée. L'évaluateur conserve une attitude neutre jusqu'à la fin de l'exercice.

Le profil de référence est linéaire.

La vitesse de référence est de 10 à 12 m/min.

L'information « vitesse de remontée » peut être prise à l'aide de tout moyen (instruments, bulles, etc.).

A l'approche de la surface, le candidat réalise un arrêt franc entre 8 et 6 mètres puis effectue un tour d'horizon en maintenant son niveau d'immersion.

Une fois stabilisé, le binôme se désolidarise.

Tout en maintenant le niveau d'immersion à la profondeur d'arrêt , le candidat sort son parachute et le gonfle à l'aide de son détendeur de secours.

Le candidat assure la gestion de la désaturation de la palanquée en conservant la profondeur d'arrêt.

Si aucun palier n'est nécessaire, un minimum d'une minute à 6 mètres doit être réalisé pour permettre au jury d'évaluer la stabilisation du candidat.

MF2

GROUPE 2

— ÉPREUVES PRATIQUES

9 | ÉPREUVE DE DÉMONSTRATION TECHNIQUE DE MAÎTRISE DE REMONTÉE GILET (35 M) (SUITE)

Coefficient 2 — Aptitude A5

ÉVALUATION

La maîtrise de la remontée est évaluée sur 20 points.

La non maitrise du déploiement du parachute peut entrainer une perte de points.

Au fond, capacité du candidat à :

- Maintenir avec précision un niveau d'immersion à l'aide de la ventilation et du gilet
- Entamer la remontée sans délai après le signe « remonte ».

Au cours de la remontée, maîtrise par le candidat de :

- La vitesse de remontée qui doit être la plus linéaire possible
- Sa ventilation pour réguler finement la vitesse de remontée
- L'utilisation des moyens employés :
  - > Absence d'utilisation des palmes comme moteur de la remontée
  - > Absence de regonflage des gilets.

A l'arrivée à la profondeur d'arrêt entre 8 et 6 mètres :

- Maîtrise de la réalisation du tour d'horizon : tour complet stabilisé, regard vers la surface
- Efficacité de la mise en place du parachute
- Capacité à assurer une gestion adaptée de la désaturation de la palanquée en conservant la profondeur d'arrêt
- Maitrise du maintien de la profondeur d'arrêt.

Sont éliminatoires (note inférieure à 5) :

- Redescendre de plus de 2 mètres :
  - > Au décollage
  - > Pendant la remontée
  - > De la profondeur d'arrêt, entre 8 et 6 mètres.
- Regonfler le gilet plus de 2 fois pendant la remontée
- S'arrêter à moins de 4 mètres de la surface
- Avoir une durée de remontée jusqu'à l'arrêt entre 8 et 6 mètres :
  - > Supérieure à 3'30" (vitesse inférieure à 8 m/min)
  - > Ou inférieure à 1'50" (vitesse supérieure à 15 m/min)
- Avoir un palmage propulsif pendant la remontée
- Tout comportement impactant la sécurité.

MF2

GROUPE 3

— ÉPREUVES THÉORIQUES

10 | DÉSATURATION
Coefficient 4

C'est une épreuve écrite dont la durée est de 1h30.

Elle est destinée à vérifier les connaissances du candidat dans le domaine de la désaturation, des accidents de désaturation et de leur prévention.

Les connaissances des niveaux antérieurs sont considérées comme maîtrisées. L'évaluation peut permettre de vérifier ce point.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Modèle de Haldane et dérivés	• Principes du modèle : - Compartiments en parallèle - Equation de calcul de la saruration - Conditions de la remontée : Sc, M-values et facteurs de gradients (GF) • Jeux de paramètres haldaniens : MN90, Bühlmann (ZHL-16C), RGBM. • Non-modélisation des plongées successives ou multiples, principe de la majoration. Evaluation : • Calcul de tension d'azote dans un compartiment limité à des périodes entières. • Calcul des M-values (à 0, 3 et 6 mètres) en se limitant à la formulation de Workman. • Détermination d'un compartiment directeur. • Calcul de la profondeur du premier palier. • Incidence de l'application des GF sur les paliers en différenciant les GF symétriques et les GF asymétriques.
Formation et croissance des bulles	• Micronoyaux gazeux pré-existants. • Charge en azote (Prt index = profondeur x racine carrée du temps) • Naissance et croissance des bulles : remontée, yoyo, remontées rapides. • Acclimatation à la désaturation : plongée de réadaptation. Evaluation : capacité à décrire ces notions en lien avec la pratique pour des stagiaires pédagogiques MF1.
Accidents de désaturation	• Facteurs favorisants (individuels, profils de plongée, comportement) et prévention. • Circulation des bulles : bulles artérielles, shunts, FOP, etc. • Localisation des bulles et symptômes associés. • Principes succints des traitements par oxygénothérapie hyperbare. Evaluation : étude de cas pratiques en tant que MF2.

MF2

GROUPE 3

— ÉPREUVES THÉORIQUES

11 | ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE DU PLONGEUR
Coefficient 4

C'est une épreuve écrite dont la durée est de 1h30.

Elle est destinée à vérifier les connaissances du candidat sur les modifications physiologiques entrainées par l'immersion, les incidents et accidents autres que les ADD.

Les connaissances des niveaux antérieurs sont considérées comme maîtrisées. L'évaluation peut permettre de vérifier ce point.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Ventilation et plongée	• Modifications de la ventilation en plongée : diminution des capacités de ventilation, augmentation de la densité des gaz respirés, hypoventilation, rétention de CO_2. • Hypercapnie et essoufflement en plongée : symptômes, mécanismes, facteurs favorisants, conduite à tenir et prévention. Constance de la Pp CO_2 alvéolaire en fonction de la profondeur. • Surpression pulmonaire : symptômes, mécanisme, facteurs favorisants et conduite à tenir. • Œdème pulmonaire d'immersion (OPI) : symptômes, mécanisme, facteurs favorisants et conduite à tenir. • Noyade : description des différents stades et conduite à tenir (niveau RIFAP). Evaluation : capacité à décrire les mécanismes. Etude de cas.
Coeur, circulation et plongée	• Trajet des bulles dans la circulation : bulles silencieuses et pathogènes. Méthode de détection par effet Doppler (échelle de Spencer). • Shunts pulmonaires, Foramen Ovale Perméable (FOP). • Effet « Blood shift ». • Diurèse d'immersion. Evaluation : capacité à décrire les mécanismes.
Oreille et plongée	• Différentes manœuvres d'équilibrage des oreilles : mécanismes, conditions de réalisation, avantages et inconvénients : Valsalva, BTV, déglutition, Frenzel. • Accidents barotraumatiques de l'oreille moyenne et de l'oreille interne : symptômes, mécanismes, facteurs favorisants, conduite à tenir et prévention. • Accident de désaturation de l'oreille interne. • Vertiges en plongée. Evaluation : description des manoeuvres d'équilibrage, capacité à décrire les mécanismes. Etude de cas.

MF2

GROUPE 3

— ÉPREUVES THÉORIQUES

11 | ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE DU PLONGEUR (SUITE)

Coefficient 4

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Système nerveux et plongée	• Influence du système proprioceptif en plongée : notions succinctes. • Narcose : symptômes, description succincte des mécanismes (interaction des gaz inertes avec les neurotransmetteurs, rôle facilitateur du $C0_2$, facteurs favorisants (vitesse de descente, profondeur, durée et conditions de la plongée, prise de médicaments) et prévention en tant qu'enseignant entre 40 et 60 m). Evaluation : étude de cas. Savoir différencier les premiers signes de la narcose, de la crise narcotique.
Déshydratation en plongée	• Effet bloddshift et diurèse d'immersion : mécanismes, facteurs favorisants, prévention. • Implication dans la survenue de malaises et d'ADD, conduite à tenir. Evaluation : capacité à décrire les mécanismes et les comportements adaptés.
Incidents liés au froid en plongée.	• Mécanismes physiologiques de la thermorégulation : réduction des pertes caloriques, production de chaleur (thermogénèse), perception du froid, centres nerveux, vasomotricité, effets sur la diurèse. • Accidents liés au froid : signes, symptômes, prévention et conduite à tenir. Evaluation : capacité à décrire les mécanismes et les comportements adaptés.

MF2

GROUPE 3

— ÉPREUVES THÉORIQUES

12 | ASPECTS THÉORIQUES DE L'ACTIVITÉ
Coefficient 3

C'est une épreuve écrite dont la durée est de 1h30.

Elle est destinée à vérifier les connaissances théoriques du candidat sur les notions de physique appliquées à la plongée, la planification de l'activité en tant que DP et la construction de planning d'examen GP-N4, initiateur ou MF1.

Elle doit comporter au moins trois questions différentes et indépendantes.

Les connaissances des niveaux antérieurs sont considérées comme maîtrisées. L'évaluation peut permettre de vérifier ce point.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Notions de physique appliquée à la plongée	Dimensionnement d'une station de gonflage, avec ou sans tampons, en fonction d'un cahier des charges donné par le centre en fonction de son activité journalière, ou d'une étude comparative. Evaluation : étude de cas.
Activité de directeur de plongée	• Organisation de l'activité journalière d'un centre de plongée. • Organisation de plongées particulières : spécificité des plongées profondes, avec des stagiaires pédagogiques. Evaluation : étude de cas vus sous l'angle de l'organisation de l'activité par le directeur de plongée.
Organisation d'examens	Élaboration d'un planning d'examen : — Guide de palanquée – Niveau 4 — Initiateur — MF1. Evaluation : les questions concernent uniquement l'organisation pratique (programmation des épreuves, constitution des jurys, etc.) et non les aspects pédagogiques afin d'éviter d'interférer avec l'épreuve de pédagogie organisationnelle.

MF2

GROUPE 3

— ÉPREUVES THÉORIQUES

13 | CADRE RÈGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ
Coefficient 1

C'est une épreuve écrite dont la durée est de 45 minutes.

Elle est destinée à vérifier les connaissances du candidat en matière de règlementation dans le cadre des prérogatives du MF2.

Evaluation sous forme de questions à réponses courtes (ouvertes ou QCM).

Les connaissances des niveaux antérieurs sont considérées comme maîtrisées. L'évaluation peut permettre de vérifier ce point.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
La CMAS	• Organisation • Fédérations affiliées. • Équivalences FFESSM / CMAS • Connaissance des recommandations de la CMAS
Textes organisant le sport et la plongée en France	• Lois, Code du Sport, décrets et arrêtés relatifs à la plongée et aux établissements d'APS. • L'enseignement de la plongée bénévole et professionnelle (moniteurs rémunérés).
Textes organisant la vie associative	Loi de 1901, 1904 (Alsace et Moselle), et décrets.
FFESSM	• Place de la FFESSM et de ses organes déconcentrés dans le cadre juridique. • Relations avec les organismes institutionnels à chaque niveau de déconcentration. • Notions d'agrément et de délégation. • Statuts, organisation fédérale et règlement intérieur. • Organes déconcentrés, commissions. • Membres de la FFESSM : clubs associatifs affiliés, structures commerciales agréées (SCA, SCIA). • Equivalences ou passerelles entre la FFESSM et les autres organisations. • Moniteurs et guides de palanquée associés et conventionnés • Certificats médicaux, cas général et cas particuliers
Textes réglementaires sur le matériel de plongée, les stations de gonflage et les équipements sous pression	• Station de gonflage : obligations réglementaires en matière d'affichage, d'utilisation, et de suivi • Equipements de protection individuelle (EPI et EPI SL) et normes : définitions, équipements concernés, obligations de marquage, de suivi et d'archivage • Équipement sous pression : déclaration de mise en service, cycles de contrôle, documentation, certificats obligatoires, etc.
Aspects réglementaires concernant les publics particuliers	Conditions d'accueil et d'évolution des jeunes plongeurs

MF2

GROUPE 3

— ÉPREUVES THÉORIQUES

14 | MATÉRIEL DE PLONGÉE
Coefficient 2

C'est une épreuve orale dont la durée est de 20 minutes.

Elle se décompose en 2 parties :

— Pendant les cinq premières minutes, le candidat présente son propre matériel : détendeur principal, détendeur de secours, ordinateur et gilet de stabilisation. Il indique au jury ses critères de choix et de configuration en fonction de sa pratique personnelle et en tant qu'enseignant.

— Pendant les quinze minutes suivantes, le jury questionne le candidat sur les points évoqués dans le tableau suivant. Du matériel réel « éclaté » ou des planches peuvent être utilisés.

Les connaissances des niveaux antérieurs sont considérées comme maîtrisées. L'évaluation peut permettre de vérifier ce point.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Compresseur et station de gonflage	• Conditions d'exploitation en toute sécurité • Consignes de gonflage • Principe de fonctionnement du compresseur • Différentes étapes de la filtration et leurs rôles • Entretien courant • Pannes les plus fréquentes.
Détendeurs	• Principe du fonctionnement des détendeurs du candidat et de tout autre modèle au choix du jury • Identification des pièces sur du matériel démonté, des planches, des éclatés. • Normes en vigueur • Lecture d'une courbe de performance • Avantages et inconvénients des différents types de matériels • Conseils de choix en fonction de l'activité d'un club • Avantages et inconvénients des différentes configurations • Identification des pannes courantes • Givrage.
Ordinateurs	Principe du fonctionnement de l'ordinateur du candidat (et d'autres modèles) : connaissance (sans description) de l'algorithme utilisé, critères de choix, différents réglages, conservatisme, etc.
Gilets de stabilisation	• Critères de choix du gilet personnel du candidat : volume, purges, etc • Fonctionnement de l'inflateur et des purges • Conseils de choix en fonction de l'activité d'un club.

MF2

NOTATION - OBTENTION DE L'EXAMEN

Les épreuves sont notées sur 20 et affectées de coefficients. Pour chaque groupe et sous groupe le total de points minimal à obtenir est le suivant :

- Groupe 1, épreuves pédagogiques : minimum 110 points / 220
- Groupe 2, épreuves pratiques : minimum 150 points / 300 dont :
  - > Sous-groupe A du groupe 2 : minimum 80 points / 160
  - > Sous-groupe B du groupe 2 : minimum 70 points / 140
- Groupe 3, épreuves théoriques : minimum 140 points / 280.

Pour être reçu à l'examen le candidat doit :

- Obtenir un total général pour l'ensemble de toutes les épreuves d'au moins 400 points correspondant à une moyenne générale de 10/20
- Ne pas avoir de note inférieure à 5/20
- Obtenir la moyenne de 10/20 dans chacun des trois groupes d'épreuves 1, 2 et 3
- Obtenir la moyenne de 10/20 dans chacun des deux sous-groupes du groupe 2
- Avoir réalisé toutes les épreuves en totalité. Toute épreuve non faite est éliminatoire.

L'acquisition de ces groupes d'épreuves peut se faire de façon modulaire. Le bénéfice d'un groupe d'épreuves est conservé si :

- Le candidat a participé sans abandon à toutes les épreuves de tous les groupes non encore acquis
- La moyenne a été obtenue au groupe sans note éliminatoire : groupe 1 : 110 points, groupe 2 : 150 points et groupe 3 : 140 points
- Pour le groupe 2, la moyenne a été obtenue à chaque sous-groupe sans note éliminatoire : sous-groupe A : 80 points et sous-groupe B : 70 points

  Nb : il n'est pas possible de conserver le bénéfice d'un seul sous-groupe du groupe 2.

La durée de validité d'un groupe acquis (hors obtention du FFM ou du BEPPA) est de 18 mois au maximum. Ces 18 mois peuvent prolonger d'autant la validité (3 ans) du carnet pédagogique.

Pour valider le FFM le candidat doit :

- Obtenir un total général pour l'ensemble des deux groupes 1 et 3 d'au moins 250 points, correspondant à une moyenne générale de 10/20
- Ne pas avoir de note inférieure à 5/20 dans les groupes 1 et 3
- Obtenir la moyenne de 10/20 dans chacun des deux groupes d'épreuves 1, et 3
- Avoir réalisé toutes les épreuves en totalité. Toute épreuve non faite est éliminatoire.

Après l'obtention du FFM, les groupes 1 et 3 sont acquis définitivement.

Pour valider le BEPPA le candidat doit :

- Obtenir un total général pour l'ensemble des groupes 2 et 3 d'au moins 200 points, correspondant à une moyenne générale de 10/20, en tenant compte du fait que pour le groupe 3, ne sont prises en compte que les épreuves de désaturation (coefficient 2 du BEPPA), anatomie, physiologie, physiopathologie du plongeur (coefficient 1 du BEPPA) et matériel (coefficient 2)
- Ne pas avoir de note inférieure à 5/20 dans le groupe 2
- Obtenir la moyenne de 10/20 dans chacun des deux sous-groupes du groupe 2
- Obtenir la moyenne de 10/20 dans chacune des épreuves de théorie suivantes : désaturation, anatomie-physiologie-physiopathologie du plongeur et matériel
- Avoir réalisé toutes les épreuves en totalité. Toute épreuve non faite est éliminatoire.

Après l'obtention du BEPPA, le groupe 2 et l'épreuve N°14 (matériel) sont acquis définitivement.

Le président du jury arrête la liste des candidats définitivement admis à l'examen.

PASSAGE DES GROUPES D'ÉPREUVES NON ACQUIS

Toute inscription à une session d'examen constitue une obligation de présenter tous les groupes d'épreuves non acquis.

Le rattrapage des groupes non acquis doit se faire lors d'un examen MF2, sur une période totale de 18 mois maximum à compter de la date de la première présentation à l'examen. Au-delà de cette période, les candidats qui recommencent un cursus ne bénéficient plus de la subvention fédérale nationale.

La notification des résultats se fait lors de la remise des diplômes, ou ultérieurement si le candidat ne peut y assister.

INSCRIPTIONS

- Le candidat s'inscrit au plus tard 60 jours avant la session d'examen MF2 souhaitée en envoyant son dossier directement au siège de la FFESSM et en informant le Président de sa CTR.
- Le candidat qui souhaite se réinscrire à la première session suivant l'examen auquel il a échoué et sur l'année en cours, bénéficie d'un délai de 10 jours après la date de cet examen pour envoyer son dossier directement au siège de la FFESSM et en informer le Président de sa CTR.
- Dans la limite des places disponibles et 30 jours avant la session d'examen, l'inscription sera confirmée par le siège de la FFESSM.

PRÉCISIONS CONCERNANT LE PASSAGE DES GROUPES NON ACQUIS

- Présentation du groupe 3 seul (épreuves théoriques) :
  - La théorie du MF2 s'organise généralement en début d'examen
  - Le candidat se présente le jour de la convocation
  - Le montant de l'inscription est défini chaque année. L'hébergement et la restauration sont à la charge du candidat.
- Présentation du groupe 1 seul (épreuves pédagogiques) :
  - Lors de l'examen une, voire deux journées, sont bloquées pour les épreuves de pédagogie de rattrapage
  - Le candidat se présente le jour de la convocation
  - Le montant de l'inscription est défini chaque année. L'hébergement et la restauration sont à la charge du candidat.
- Présentation du groupe 2 seul (épreuves pratiques) :
  - Les épreuves pratiques sont nombreuses, étalées sur tout l'examen et les conditions météorologiques peuvent conduire à modifier le planning : le candidat doit rester à la disposition du Jury durant toute la durée de l'examen
  - Le montant dû est le montant complet de l'inscription. L'hébergement et la restauration sont inclus dans le coût de l'inscription.
- Présentation de deux groupes :
  - Les épreuves sont nombreuses et étalées sur tout l'examen : le candidat doit rester à la disposition du Jury durant toute la durée de l'examen
  - Le montant dû est le montant complet de l'inscription. L'hébergement et la restauration sont inclus dans le coût de l'inscription.

DÉLIVRANCE DU DIPLÔME - FORMALITÉS

Le diplôme de MF2 est délivré sous la signature du président de la Commission Technique Nationale.

Duplicata :

Ils peuvent être délivrés sur demande par le siège national de la FFESSM en précisant la date et le lieu de l'examen.

APTITUDES À LA PRÉSENTATION DES ÉPREUVES ET DE L'EXAMEN

- Elles doivent être attestées par un MF2 de la FFESSM, un BEES2, un DEJEPS (E4) ou un DESJEPS minimum, titulaire de la licence fédérale en cours de validité
- Leur durée de validité est de 9 mois au maximum à la date d'ouverture de l'examen, et non du stage final
- Les épreuves doivent avoir été réalisées en milieu naturel, hors piscine et fosses de plongée quelle qu'en soit la profondeur et dans des conditions non éliminatoires.

APTITUDE A1 « acte d'enseignement à 50 m »
Se référer à la description de l'épreuves N°4

1 — Date	2 — Cachet du moniteur ou qualification	3 — Signature du Moniteur

APTITUDE A2 « intervention sur un plongeur en difficulté et technique à 50 m »
Se référer à la description des épreuves N° 5 et 8

1 — Date	2 — Cachet du moniteur ou qualification	3 — Signature du Moniteur

APTITUDE A3 « nage PMT sur 1500 m réalisée en milieu naturel »
Se référer à la description de l'épreuves N°7

1 — Date	2 — Cachet du moniteur ou qualification	3 — Signature du Moniteur

— APTITUDES À LA PRÉSENTATION DES ÉPREUVES ET DE L'EXAMEN (SUITE)

- Elles doivent être attestées par un MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou BEPPA, ou BEES2, ou DEJEPS (E4), ou DESJEPS, licencié à la FFESSM.
- Leur durée de validité est de 9 mois au maximum à la date d'ouverture de l'examen, et non du stage final
- Les épreuves doivent avoir été réalisées en milieu naturel, hors piscine et fosses de plongée quelle qu'en soit la profondeur et dans des conditions non éliminatoires.

APTITUDE A4 « 20 plongées au-delà de 40 mètres au cours des cinq dernières années »
Se référer à la description faite au chapitre « accès au stage final et à l'examen » (page 22)

1 — Date	2 — Cachet du moniteur ou qualification	3 — Signature du Moniteur

APTITUDE A5 « démonstration technique de maîtrise de remontée au gilet (DTMR) de 35 m »
Se référer à la description de l'épreuve N°9

1 — Date	2 — Cachet du moniteur ou qualification	3 — Signature du Moniteur

MODIFICATIONS DEPUIS NOV. 2020 :

- **Page 5 :** obligation de réaliser l'intégralité du stage final en présentiel.
- **Page 6 :** suppression des stages initiaux MF2 nationaux et rajout des modalités d'organisation de ces stages à l'échelon régional.
- **Page 14 et 15 :** simplification de la grille d'évaluation des séances et identification du formateur.
- **Page 16 :** identification du formateur.
- **Page 18 et 20 :** ajout du lieu de formation.
- **Page 43 :** suppression de l'obligation de poser un problème portant sur les tables fédérales.

Août 2023

- **Page 3 :** modification d'ommissions concernant les prérogatives du MF2 : module 6-20 m et stage initial initiateur.

Octobre 2023

- **Page 5 :** modification des conditions de candidature.
- **Page 22 :** modification des modalités d'inscription. Modification de l'adresse URL pour télécgarger le dossier d'inscription sur le site de la CTN.
- **Page 53 :** division de l'aptitude A1 «enseignement et technique à 50 m» en deux aptitudes distinctes A1 «enseignement à 50 m» et A2 «intervention sur un plongeur en difficulté».

Septembre 2024

- **Page 23 :** modification de la composition du jury.
- **Page 49 :** conditions d'obtention du FFM.

Décembre 2025

- **Page 12 :** présentation générale du stage en situation (aptitude A3 - attestation d'expérience)
- **Page 22 :** être titulaire du Plongeur Nitrox Confirmé (condition de candidature)
- **Page 23 :** précision sur la durée du stage final
- **Page 24 :** présentation générale de l'examen (suppression des épreuves de nage et plongée libre)
- **Page 25 :** présentation générale des groupes d'épreuves et coefficients
- **Page 27 :** les modalités d'organisation pratique des épreuves de pédagogie pratique et théorique sont définies par le jury
- **Page 37 à 39 :** suppression de la description des épreuves de nage capelé (n°7B) et plongée libre (n°8)
- **Page 41 à 46 :** mise à jour des contenus de formation théoriques
- **Page 47 :** notation et obtention de l'examen
- **Page 51 :** aptitude A4 - expérience d'au moins 20 plongées au-delà de 40 mètres au cours des cinq dernières années, dont 4 plongées d'enseignement avec un E4.

MF2

MODIFICATIONS (SUITE)

Janvier 2026

- **Page 20 :** précision sur les conditions de participation à un jury d'examen MF1
- **Page 33 et 34 :** modification de l'épreuve n°5 (IPD) en imposant une fin d'épreuve à 6 m
- **Page 39 et 40 :** modification de l'épreuve n°9 (DTMR) en imposant une fin d'épreuve à 6 m

Mai 2026

- **Page 40 :** mise à jour des critères de vitesses et durées de remontée prenant en compte une profondeur d'arrêt entre 8 et 6 mètres.

Juin 2026 :

- **Page 5 :** durée de validité du livret pédagogique
- **Page 25 :** l'épreuve de plongée libre mentionnée correspond à l'épreuve du mannequin